

CONSEIL MUNICIPAL 2017/05
DU VENDREDI 30 JUIN 2017

Sur convocation du 21 juin 2017, le Conseil Municipal s'est réuni le 30 juin 2017 à 19h00 au lieu ordinaire de ses séances – salle de la mairie – **sous la présidence** de Mme Le Maire Catherine BRUNAUD-RHYN.

Étaient présents :Mmes BRUNAUD-RHYN Catherine, FLEURY-EVERWYN Marie-Christine, GRAND-LACOTE Agnès, LEVAVASSEUR Valérie
Ms GAUQUELIN Charles, ROUGEVIN Daniel, ROBILLIARD Hervé, HOUEL Alain, LE MOING Jm, KARCZEWSKI Hervé

Formant la majorité des membres en exercice.

Procurations : néant

Absent excusé : néant

Mme GRAND-LACOTE Agnès est nommée **secrétaire de séance**.

ORDRE DU JOUR

2017/05/01 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2017

Proposition de répartition des subventions 2017 :

Une subvention de 100 € pour chacune des associations suivantes :

1- AGEB	Présidente Marie Claude MANET
2 -Club des mouettes	Présidente Yvette BALLOIS
3 -Comité des fêtes	Présidente Joëlle LASIS
4 -SAUTRAPEC	Président Jean-Paul GOUIX
5 – Sté Communale de chasse	Président Thierry DANIEL
6 - UNC anciens combattant	Président Claude DEPINCEY
7 – Union des Arts	Présidente Sophie GROSFILS
8 – Vivre et Vieillir dans son village	Président Bernard LENORMAND
9 – APAG	Président Alain HOUEL
10 – Club des nageurs d'avranches	Président Sandrine VINCENT
11 – judo club d'avranches	Président Didier GUERIN
12– syndicat des guides	Président Didier LAVADOUX
13 – association des guides	Président Thierry SENI

JAZZ EN BAIE

une subvention de 2000 € à l'association Les Fuites de Jazz pour l'organisation de la 8ème édition du festival Jazz en Baie et autorisation à Mme le Maire pour la signature de la convention.

APAG

une subvention de 500 € pour aider à l'organisation du critérium organisé par le Vélo Club d'Avranches le 23 juin 2017. (M HOUEL intéressé se retire du vote).

SNSM

une subvention de 400 €.

APAR

Une subvention de 200 €.

La société des courses

Une subvention de 150 € pour la journée des courses hippiques 2017.

L'art sous les clochers

Mme le Maire demande au conseil s'il accepte l'exposition proposée par l'association l'art sous les clochers qui aura lieu au jardin du prieuré et s'il accorde une subvention de 300 €.

Les moments musicaux

Mme le Maire demande au conseil s'il accepte qu'un concert soit organisé dans l'église de Genets et s'il accorde une subvention de 500 €.

Les ailes de caïus

Mme le Maire demande au conseil, suite à l'acceptation par délibération du 9 mai 2017 de l'événement « images en baie » s'il accepte de verser une subvention pour soutenir financièrement cet événement. La demande de l'association est de 250 €, la proposition est ramenée à 100 €.

Le pèlerinage annuel

Aucune subvention ne peut lui être attribuée mais, la commune prend à sa charge la collation offerte aux pompiers et aux bénévoles le jour de la traversée, ainsi que 50% des frais d'impression des affiches.

Avis du conseil.

Participation mise en réserve

500 € pour l'achat des livres de l'arbre de Noël. Avis du conseil.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, et après le retrait de M HOUEL pour la question qui concerne l'APAG, vote les subventions telles que présentées.

Pour les ailes de caïus le conseil vote une subvention de 100 € par 5 voix pour, 3 contre et 2 abstentions.

M HOUEL quitte la séance du conseil.

2017/05/02 – DEMANDE DE SUBVENTION SEJOUR DECOUVERTE ETABLISSEMENT SAINT JOSEPH AVRANCHES

Un élève de Genêts a participé à un séjour de classe découverte à la Bourboule du 9 au 13 mai 2017.

L'établissement Saint Joseph d'avranches sollicite une subvention pour aider la famille à assumer la charge financière du séjour.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de verser la somme de 45 € à l'OGEC St Joseph, Ste Marie d'Avranches.

2017/05/03 – DEMANDE DE SUBVENTION ACTIVITES PEDAGOGIQUES COLLEGE SARTILLY

Mme le Maire fait lecture du courrier du Collège Anatole France de Sartilly Baie Bocage en date du 4 avril 2017 concernant la demande de participation aux dépenses relatives

aux activités sportives et pédagogiques qui sont proposées aux élèves du collège.
Il est demandé le versement de la somme de 278 € identique à 2016. Cette somme est entièrement compensée par la CLECT.
Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

2017/05/04 – TRANSFERT DES POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE A LA COMMUNAUTE D AGGLOMERATION MONT SAINT MICHEL NORMANDIE

Mme le Maire fait part au conseil du courrier de M NICOLAS président de la communauté d'agglomération Mont Saint Michel Normandie concernant les pouvoirs de police qui lui ont été transférés en application des dispositions de l'article L 5211-9-2 du CGCT, dans les domaines de compétence suivants :

- L'assainissement
- La collecte des déchets
- Le stationnement des gens du voyage
- L'habitat

Ce même texte permet au maire de s'opposer en tout ou partie à ces transferts.

Madame le Maire informe qu'elle souhaite conserver les pouvoirs de police en matière de :

- collecte des déchets ménagers
- 'habitat

Un arrêté refusant le transfert sera pris en ce sens.

5 – QUESTIONS DIVERSES

Sécurisation du Mont Saint Michel

Mme le Maire fait part au conseil d'un courrier du Sous-Préfet adressé au Président de la Communauté d'Agglomération Mont Saint Michel Normandie : l'état financera 80% des travaux au titre de la DETR. Le coût de fonctionnement devrait être assumé par le nouvel EPIC évoqué par le Premier Ministre à l'horizon de 18 mois.

La séance est levée à 20h30.